



POSITIONNEMENT ET ÉVALUATION / MODALITÉS DE PRISE EN COMPTE DU HANDICAP

Modalités de prise en compte des situations de handicap

Si vous êtes une personne en situation de handicap, nous vous invitons à nous le faire savoir dès notre 1^{er} rendez-vous. Selon la nature du handicap, nous étudierons ensemble les possibilités de suivre la formation dans notre établissement.

Dans le cas où nous ne serions pas en mesure de répondre à vos besoins, nous vous aiderons à trouver un établissement spécialisé qui sera parfaitement adapté pour vous accueillir et garantir une formation adaptée. Nous vous accompagnerons dans la démarche d'orientation et de mise en relation.

1) Evaluation Initiale

Pour débiter votre formation, une évaluation de vos compétences, d'une durée de 60 minutes, va être réalisée. Cette évaluation est conforme à l'arrêté du 5 mars 1991, étendu par le décret du 26 décembre 2000 : lorsqu'un candidat choisit de s'inscrire dans une auto-école, qu'elle soit en ligne ou non, une évaluation de départ d'1h est systématiquement planifiée après en avoir informé le candidat.

Cette heure d'évaluation permettra à l'établissement de proposer un parcours de formation accompagné d'une proposition chiffrée définissant le nombre d'heures nécessaires au candidat pour qu'il puisse obtenir son permis de conduire.

• Items évalués

- Un questionnement sur les expériences vécues du candidat en tant qu'usager de la route, pour évaluer ses connaissances et compétences applicables à l'apprentissage de la conduite.
- Un questionnement sur ses motivations, pour évaluer son implication dans son futur apprentissage.
- Un test sur ses capacités visu-spatiales et décisionnelles.
- Un test sur ses capacités de perception, de compréhension et d'anticipation.
- Des calculs de ses temps de réaction.
- Une évaluation de ses compétences psychomotrices.
- Un questionnement sur ses connaissances en matière des règles du code de la route et en matière de conduite d'un véhicule.



SARL ECOLE DE CONDUITE VINCENT

Agrément n° E17 044 00230

SIRET n° 420 857 039 000 69

Déclaration d'Activité n° 52440852744

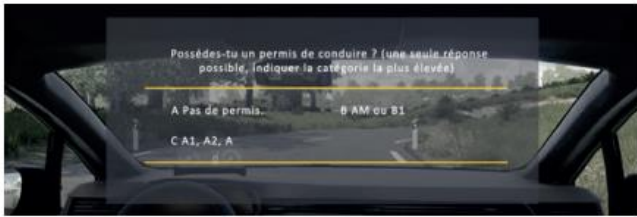
407 AVENUE DE LA LIBERATION

44150 ANCENIS

02.40.96.12.74.

autoecolevincent@orange.fr

2.2



→ L'élève répond à un QCM sur son expérience : permis possédé(s), expérience de conduite, avec qui, où...



→ Quelques questions permettent d'avoir un aperçu de la perception des risques de l'élève.



- **Le moyen utilisé**

En conduite : Un enseignant, une tablette, un véhicule, un parking, la route, une piste privée. L'évaluation est alors réalisée par un enseignant de la conduite au moyen d'une fiche préétablie.

Sur simulateur : Un simulateur de conduite, en centre de formation à Ancenis.

Sur ordinateur : Une tablette, un ordinateur, à domicile ou en centre de formation.

- **Information du public**

Le procédé de l'évaluation est porté à la connaissance du public par un affichage sur le site internet : autoecolevincent.com

2) Evaluation en cours de formation

Au cours de la formation, la montée en compétences de l'élève est évaluée de façon continue. Une fiche de suivi est attribuée à chaque élève. Elle permet de mesurer la progression de l'élève.

Toutes les compétences nécessaires à la maîtrise de la conduite sont listées sur cette fiche de suivi. A chaque fois qu'une compétence est acquise, l'enseignant le renseigne sur la fiche.

3) Evaluation finale

En fin de parcours de formation, un examen blanc a lieu, permettant de simuler l'examen. Cette épreuve a pour but de vérifier que l'élève est prêt pour l'examen final. Elle permet également à l'élève de se préparer aux conditions réelles de l'examen.